

**Commission sur l'avenir de
l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois**

Mémoire

Présenté par le Conseil d'établissement du Centre de formation agricole de Mirabel

Le 21 juin 2007

Le Centre de formation agricole de Mirabel, centre intégré de formation professionnelle et technique œuvre depuis plus de 15 ans à la formation d'ouvriers et d'ouvrières qualifiés et à la préparation de jeunes et moins jeunes à la relève d'entreprises dynamiques dans notre région administrative. Nous trouvons important de contribuer à votre réflexion sur l'avenir d'un secteur économique majeur dans le développement de toute société. Notre intervention porte sur notre perception du développement des ressources humaines dans le secteur de l'agriculture. Une source d'information qui, joint aux multiples autres que votre commission aura entendues, alimentera votre réflexion.

À votre première interrogation : les programmes offerts répondent-ils adéquatement aux besoins actuels et futurs?

Selon nous, les programmes offerts par le Mels répondent aux secteurs d'activités économiques majeures : Production laitière, Production de bovins de boucherie, Production horticole, Production porcine et Grandes cultures mais ils ne sont pas adaptés pour les secteurs de productions en émergence. Les programmes à venir doivent être plus souples et moins spécifiques dans les énoncés de compétences afin que tout élève puisse les acquérir dans quelques milieux de production que ce soit. Les compétences communes à tous les programmes pourraient être regroupées en tronc commun alors que les compétences spécifiques à un secteur de production pourraient être acquises sur des entreprises qualifiées. Par ailleurs, plusieurs programmes doivent être mis à jour parce qu'ils ne répondent plus à la réalité des entreprises agricoles ou bien encore possèdent des compétences d'ordre technique.

Dans ce dernier cas, le Ministère finance l'achat d'équipement, en double (secteur professionnel et technique). L'établissement de centre harmonisé tel le nôtre, assurerait l'utilisation en commun de ces investissements donc une meilleure rentabilité sur les sommes injectées.

Il nous semble impératif que le Mels revoie ces programmes à la lumière des programmes harmonisés entre les secteurs professionnel (DEP) et technique (DEC).

À la seconde interrogation : quels moyens peut-on utiliser pour augmenter le nombre de diplômés en agriculture et s'assurer que la formation de base des agriculteurs soit suffisante?

Nous croyons que la première étape doit sensibiliser les jeunes du primaire et du secondaire à toutes les carrières associées de près ou de loin au secteur agricole qu'ils soient en milieu rural ou en milieu urbain. De plus, il faut que quelque soit le parcours emprunté par un jeune que des acquisitions lui soient reconnues au niveau suivant. Les jeunes apprennent de manières multiples, pour certains d'entre eux l'acquisition de leurs compétences de base passe par des activités concrètes sur le plancher des vaches. À ce propos, notre commission scolaire a structuré des parcours de formation permettant aux élèves de s'initier par étape au programme visé. Ainsi, un jeune peut s'inscrire en concomitance, c'est-à-dire poursuivre ses compétences générales préalables au

programme choisi tout en s'initiant à la pratique du métier envisagé. Après quoi, l'élève peut poursuivre sa formation au programme visé.

Nous pensons qu'il serait intéressant d'explorer les modèles français et suisse qui encouragent la formation de base des agriculteurs. Ainsi ces modèles impliquent grandement le milieu dans les apprentissages. Les maîtres d'apprentissage retenus doivent être diplômés avec quelques années d'expérience pour accompagner les élèves apprentis. Afin d'encourager les jeunes à s'inscrire et à œuvrer dans les divers secteurs d'activités de l'agriculture, les entreprises d'accueil offrent un salaire minimum de croissance, le SMIC. En contre partie, les jeunes s'engagent par un contrat d'apprentissage à poursuivre leurs études. Quant aux entreprises, celles-ci ont des avantages fiscaux par exemple exemption des charges sociales et reçoivent une défiscalisation de leur taxe à la formation. Cette piste reste à explorer et nous croyons qu'elle saura encourager le recrutement d'une main-d'œuvre qualifiée afin de répondre aux besoins des entreprises agroalimentaires. La réussite de cette approche est le résultat d'une concertation entre les différents ministères et des principaux acteurs du milieu agroalimentaire. Il faut encourager et récompenser tous les intervenants : élèves et maîtres d'apprentissage.

Mais le plus important est de s'assurer que quelque soit la relève, celle-ci se voit dans l'obligation de se former. Ainsi, la Suisse ne semble pas obliger la formation de sa relève mais elle supportera financièrement celle qui se forme. Résultat, 100% de la relève suisse est formée.

Enfin, votre commission s'interroge sur les moyens à prendre pour augmenter la participation des acteurs du monde agroalimentaire à la formation continue. Premièrement, nous croyons qu'il faut garantir à chacune des régions agricoles les budgets nécessaires pour l'emploi à temps complet des répondants en formation agricole, de fournir des budgets afin d'assurer le développement d'offre de formation mieux adapter aux besoins régionaux et provinciaux; de développer des modèles de formation en e-learning afin de répondre les agriculteurs et les agricultrices situées en région ressource et offrir des incitatifs fiscaux aux agriculteurs et agricultrices qui auront à leur actif suivi plusieurs heures de perfectionnement annuellement.

Voilà notre vision de quelques avenues à explorer afin d'encourager nos jeunes et moins jeunes à rejoindre ce secteur primordiale et en assurer l'épanouissement.



Claude Cadieux
Directeur CFAM